



## Séparation et garde

-----  
Par Laure198944

Bonjour,

Je vais tenter d'être claire et concise.

Je veux quitter mon compagnon et la raison est des plus classiques, il ne s'est jamais occupé de notre fille de bientôt 2 ans. Ma déception n'a fait qu'accroître au fil des mois et clairement, je préfère vivre seule que d'être avec quelqu'un qui ne sert à rien dans la maison et qui fuit toute responsabilité paternelle.

Bref, inutile de préciser que je veux la garde de ma fille, le souci c'est que mon futur ex gagne plus de 10K/mois en bossant 5h de chez lui. Moi, je touche bien moins en bossant 35h/semaine. Second problème, si je le quitte je sais pertinemment qu'il voudra repartir près de sa famille à 500 bornes de là où nous sommes.

Mes questions sont donc, est-ce que sa situation financière et son temps libre peuvent jouer en sa faveur ? Et est-ce qu'il pourrait faire en sorte d'embarquer notre fille loin de moi ? Et enfin, quelles sont mes chances de garde ?

Merci

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Vous n'êtes pas mariés et entre concubins, il n'existe rien à part la possibilité éventuelle d'un arrangement à l'amiable, car ils n'ont, dans leurs rapports pécuniaires, aucun droit, ni devoir l'un envers l'autre. Contrairement au divorce, la séparation n'entraîne ni pension alimentaire pour le concubin, ni prestation compensatoire.

Pour la suite et l'enfant, cliquez:

[url=https://www.amirian-avocat.fr/actu/separation-concubins-garde-enfants/]https://www.amirian-avocat.fr/actu/separati  
on-concubins-garde-enfants/[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'êtes pas mariés, a-t-il reconnu l'enfant ?

Si oui vous pouvez demander une pension alimentaire ... et il peut demander la garde (mais le fera-t-il ?)

Et en attendant l'audience il peut emmener l'enfant où il veut quand il veut, puisque vous avez tous deux l'autorité parentale.